

**Participation au Salon Africa Big 7 (AB7)
à Sandton, Johannesburg (Afrique du sud)
du 11 au 13 juin 2024.**

APPEL À CANDIDATURE

Mars 2024

1. Contexte

Le programme « Entrepreneuriat et facilitation des affaires » (ENFA-OI), porté par la Commission de l'Océan Indien (COI) et l'Union Européenne a été lancé le 24 février 2023 pour une période de deux ans et couvre prioritairement 4 pays de la Région : Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles. La Réunion participe aux activités du programme et est considérée comme bénéficiaire indirecte mais ne peut bénéficier de fonds d'aide publique au développement.

L'objectif du programme est de contribuer à accroître les opportunités économiques pour les entrepreneurs de la région COI dans un contexte de développement durable. Il se positionne comme un outil indispensable à la promotion des solutions vertes, bleues et circulaires au service des entreprises gérées prioritairement par les jeunes et les femmes dans les filières tourisme, produits de la mer et plantes cosmétiques/médicinales.

Il est prévu dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, la réalisation de l'activité A.3.5 : « Appui à la participation des Micro, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) et Start-ups à des forums internationaux ».

La participation des MPME et start-ups à des foires internationales vise à faire connaître les produits, les services et les savoirs faire des entreprises de la région, bénéficiaires directs du programme ENFA-OI (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles) et à leur permettre de gagner en visibilité sur la scène internationale et d'accéder à de nouveaux marchés et de nouveaux partenaires dans les filières prioritaires du programme (plantes cosmétiques et médicinales, tourisme et produits de la mer).

Ainsi, pour les entreprises de la filière 'produits de la mer', ENFA-OI a choisi, en concertation avec des acteurs du secteur, la participation au salon Africa Big 7 (AB7) du 11 au 13 juin 2024 à Sandton, Johannesburg, en Afrique du Sud.

Ce salon international de l'alimentation et des boissons est à sa 21e édition, et attend 4,300 visiteurs professionnels et particuliers.

Il met les exposants en contact direct avec les acheteurs du continent Africain pour la grande distribution, les chaînes d'hôtels et de restaurants, et avec les professionnels de la distribution et de la restauration.

Le présent dossier de candidature invite les MPME et Start-ups des Comores, de Madagascar, de Maurice et des Seychelles à faire acte de candidature afin de participer au salon Africa Big 7 (AB7).

2. Objectifs de cet appel à candidature

Cet appel à candidature est destiné à faire participer 20 MPME et Start-ups de la filière "produits de la mer" des 4 pays bénéficiaires directs du programme ENFA-OI (Comores,

Madagascar, Maurice et Seychelles), à la foire internationale Africa Big 7 (AB7), afin d'y développer des opportunités commerciales.

La candidature de l'entreprise doit être recommandée par un groupement professionnel (chambre de commerce, association sectorielle, association du patronat...) ou un organisme d'appui et de soutien aux entreprises (OAS MPME&Start-up - incubateur agréé, organisme public d'appui aux PME...) reconnu au niveau national aux Comores, à Madagascar, à Maurice ou aux Seychelles.

Cette recommandation sera vérifiée par l'équipe projet de ENFA-OI.

3. Objectifs de la participation à la foire Africa Big 7

La participation des MPME et start-ups de la filière "produits de la mer" AB7 vise à faire connaître les produits, les services et les savoirs faire des entreprises de la région, à leur permettre de gagner en visibilité sur la scène internationale et d'accéder à de nouveaux marchés et de nouveaux partenaires.

Il s'agit pour ENFA-OI d'un accompagnement financier, logistique et technique, apporté à 20 MPME et Start-ups de la filière "Produits de la Mer", afin de leur permettre de développer des opportunités commerciales, de comprendre les dernières tendances de leur secteur, de découvrir les innovations et de comprendre le potentiel des marchés export de leur filière.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Sélectionner 20 participants sur la base des critères établis lors du Comité de Pilotage de novembre 2023 ;
- Préparer les participants pour leur participation (présentation des produits et services, identification et mise en avant des innovations et des points forts des produits et services, identification de prospects, clients, fournisseurs et partenaires potentiels à visiter et d'éventuelles présentations à suivre, check-list d'outils de communication, etc.) ;
- Appuyer les participants pendant la foire à identifier de nouvelles opportunités commerciales et/ou de nouveaux partenariats ;
- Travailler de concert avec les OAS MPME et start-ups pertinents dans chaque pays et les participants aux foires afin d'assurer le suivi commercial post-salon pour au moins 2 mois.

4. Critères de sélection

Les critères de sélection des entreprises pour la participation au salon AB7 sont définis ci-dessous :

- Être une entreprise enregistrée dans l'un des pays suivants : Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles ;

- L'entreprise doit être établie dans l'un des pays ci-dessus cités et y développer son activité ;
- Disposer d'une activité principale dans la filière "produits de la mer" ;
- L'activité principale de l'entreprise devrait être une activité à valeur ajoutée (est considérée comme activité à valeur ajoutée, toute activité qui ne se limite pas à acheter et à vendre en l'état le produit acheté) ;
- L'entreprise devrait faire preuve d'innovation sur le produit ou le procédé (est considérée comme entreprise innovante, toute entreprise qui met sur le marché un produit nouveau en fonction du territoire ou un produit existant en y apportant sa touche personnelle, soit sur le produit ou sur le procédé dans le respect des économies vertes, bleues et circulaires) ;
- Être recommandée par un groupement professionnel ou un organisme d'appui et de soutien aux MPPME& Startups (OAS MPME&Startup) ;
- Disposer d'une expérience avérée dans l'entrepreneuriat et dans la filière "produits de la mer" d'au moins 2 ans ;
- Les entreprises dirigées par les femmes et les jeunes (18-35 ans) seront privilégiées.

5. Où et quand se tiendra le salon ?

Le Salon Africa Big 7 (AB7) se tiendra à Sandton, Johannesburg (Afrique du sud), du 11 au 13 juin 2024.

6. Candidature

Les entreprises intéressées doivent faire acte de candidature en utilisant exclusivement le formulaire en ligne suivant : [La COI invite des MPME "produits de la mer" au plus grand salon agroalimentaire d'Afrique - Commission de l'océan Indien \(commissionoceanindien.org\)](#)

Chaque candidature doit être recommandée par un groupement professionnel ou un organisme d'appui et de soutien aux entreprises (OAS MPME&Start-up).

Les documents à joindre à votre candidature :

- Certificat d'Incorporation ou Relevé d'Inscription de l'Entreprise au Registre de commerce ;
- La copie de tout autre document qui atteste de votre parcours dans la filière (facultative) ;
- Le formulaire de recommandation signé par l'organisation qui vous recommande. À noter que l'équipe projet de ENFA-OI prendra aussi contact directement avec l'organisation.

Date limite de soumission de candidature prolongée : Lundi 22 avril 2024 à 23h59, heure de Maurice (GMT+4).

Pour toute question ou information complémentaire, faire un mail à enfa-oi@coi-ioc.org au plus tard le vendredi 19 avril 2024 à 12h00 (midi) heure de Maurice (GMT+4).

7. Processus de sélection

La sélection des entreprises candidates se fera par un comité de sélection constitué des représentants de l'UE, de la COI, de l'équipe projet et des acteurs issus des secteurs privés et publics. La sélection se fera sur la base des critères ci-dessus cités. C'est pourquoi il est recommandé aux entreprises qui candidatent de s'assurer de respecter les critères avant de candidater.

A priori, les évaluations se feront sur étude de dossier mais un entretien peut être sollicité par les évaluateurs pour mieux cerner les attentes et les motivations de l'entreprise candidate avant de procéder à la sélection finale.

Les étapes suivantes seront observées après les évaluations des dossiers de candidature :

- Les entreprises sélectionnées seront classées par ordre de mérite ;
- Les entreprises les plus méritantes au regard des critères seront retenues en tenant compte du nombre arrêté pour l'événement ;
- Les entreprises sélectionnées seront informées par courriel et disposeront de trois jours pour confirmer leur participation ;
- Le désistement d'une entreprise, permettra à la prochaine entreprise la mieux classée de se positionner.

8. Notification des résultats de sélection

Les entreprises candidates retenues seront informées par courriel à l'adresse qu'ils auront fournie dans leur dossier de candidature. Il est donc important de s'assurer que l'adresse électronique fournie est la bonne.